

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 13/180/2008 (Public)

ÉFAI

23 décembre 2008

Iran. La fermeture des bureaux du Centre des défenseurs des droits de l'homme est une mesure inquiétante

La fermeture par les autorités iraniennes des bureaux du Centre des défenseurs des droits de l'homme (CDDH) le 21 décembre est une mesure extrêmement inquiétante et une menace pour l'ensemble du mouvement en faveur des droits humains. Amnesty International appelle les autorités à revenir sur leur décision sans plus tarder.

Les bureaux du CDDH ont été fermés par des dizaines de policiers et d'agents de la sécurité en civil venus sur place peu avant que ne débute la cérémonie prévue pour commémorer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Selon Narges Mohammadi, porte-parole de la CDDH, les responsables de la sécurité n'ont produit aucun document officiel justifiant leur action et l'un d'entre eux lui a même dit que si elle n'avait pas été une femme, il l'aurait tiré par les jambes pour la jeter à la rue.

Le CDDH a été fondé en 2002 notamment par Shirin Ebadi, défenseure des droits humains la plus connue d'Iran, lauréate du Prix Nobel de la paix en 2003. Elle était présente au moment de la fermeture des bureaux du Centre par les autorités le 21 décembre. Le CDDH tente de se faire enregistrer officiellement depuis sa création il y a six ans, mais il s'est heurté à un refus constant de la part des autorités iraniennes qui ont laissé l'organisation de Shirin Ebadi et de ses collègues fonctionner dans une sorte de vide juridique et sous une menace constante. Shirin Ebadi a déjà reçu des menaces de mort.

On ne sait pas précisément pourquoi les responsables de la sécurité iranienne ont décidé de prendre des mesures contre le Centre maintenant. Il semble qu'ils aient souhaité empêcher la célébration de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, texte fondateur du droit moderne relatif aux droits humains et qu'ils aient voulu envoyer un message puissant – et menaçant – aux militants et défenseurs des droits humains en Iran en visant l'organisation présidée par la dirigeante la plus internationalement reconnue du mouvement.

Le CDDH a trois rôles principaux : dénoncer les violations des droits humains en Iran ; fournir une assistance juridique gratuite aux prisonniers politiques et apporter un soutien aux familles des prisonniers politiques. Ses membres se sont attaqués à des personnalités importantes bénéficiant de l'impunité et ont défendu des victimes très connues de violations des droits humains. Certaines - comme l'avocat Abdolfattah Soltani – ont été placées en détention dans le passé pour avoir simplement assumé leur devoir en tant qu'avocat.

Amnesty International appelle les autorités à autoriser le CDDH à reprendre ses activités sans plus de délai et à l'autoriser à s'enregistrer officiellement. Le gouvernement iranien doit se conformer à ses obligations au regard du droit international et promouvoir et protéger les droits humains ; il doit soutenir, et non attaquer ou affaiblir, le travail des défenseurs des droits humains.